Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20260522-2026_05_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE

13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six
Le vingt et un mai à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J, Mme PACE P,** Adjoints, Mmes **BROUAZIN P**, **DETOC J**, **DROUYER E**, Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT** J, **ORINEL M.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	15
PRESENTS	15
Ayant pris Part au vote	15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr excusé – **pouvoir** à -

Monsieur **PRIE J** a été élu secrétaire

2026.05.05 **Lotissement Domaine Etang : devis mission maîtrise d'œuvre : fin travaux T1 et T2- Travaux T3**

Monsieur le Maire rappelle que la mission de la maitrise d'œuvre lotissement domaine de l'étang était incluse dans l'étude de développement de la commune, suivant un acte d'engagement signé en septembre 2012 (et avenant signé en 2014). Cette mission comprenait 1 tranche ferme (schéma directeur de développement de la commune- conception de l'aménagement du secteur 1- et la maîtrise d'œuvre de la 1ère tranche du lotissement) et 1 tranche conditionnelle (l'aménagement du lotissement tranche 2 ainsi que celle de la tranche 3). La tranche conditionnelle : aménagement de la tranche 2 du lotissement a été en partie réalisée (reste l'aménagement définitif), de même que qu'il reste quelques travaux à réaliser sur la tranche 1 (chemin piétonnier). Au niveau de la tranche 3, aucune intervention.

Tous les lots sont désormais vendus (ou réservés), Monsieur le Maire a recontacté le maître d'œuvre A.B.E de PACE pour la relance des travaux sur la Tranche 3. Etant donné que le CT date de plus de 10 ans, il est proposé de clôturer les marchés de travaux forclos sur la T1 et T2, et de reprendre les études AVP sur la 3ème tranche.

Monsieur le Maire présente le nouveau devis d'A.B.E. dont le montant s'élève à **21 744 € HT**.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la clôture des marchés forclos
- ACCEPTE le nouveau devis d'A.B. E (finalisation de la T1-T2 et étude et travaux de la T3)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau devis.

Pour extrait conforme
Le Maire